

LISTE DES SECTEURS RESTREINTS APPLIQUÉS AUX INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Le décret 31/2021 (décret 31/2021/ND-CP), en vigueur depuis le 26 mars 2021, fournit des orientations sur la mise en œuvre de la loi sur l'investissement 2020 concernant l'entrée sur le marché des investisseurs étrangers.

Le décret fournit la **Liste des interdictions**, une liste de 25 secteurs d'activité dans lesquels les investisseurs étrangers ne sont pas autorisés à investir, et la **Liste des entrées sur le marché**, qui présente 59 secteurs d'activité dans lesquels les investisseurs étrangers doivent satisfaire les conditions d'entrée sur le marché pour pouvoir investir. Veuillez consulter ces listes ci-dessous :

Liste des interdictions

1. Commerce de biens et de services figurant sur la liste des biens et services dont l'État détient le monopole dans le secteur commercial.
2. Activités de presse et collecte d'informations sous quelque forme que ce soit.
3. Pêche.
4. Services de sécurité et d'enquête.
5. Services d'administration judiciaire, y compris services d'évaluation judiciaire, services de poste restante, services de vente aux enchères de biens, services de notaire, services de liquidateur.
6. Services d'agences de placement sous contrat à l'étranger.
7. Investissement dans la construction d'infrastructures de cimetières pour transférer les droits d'utilisation du sol associés à ces infrastructures.
8. Services de collecte des déchets directement auprès des ménages.
9. Service de sondage d'opinion publique (sondage d'opinion publique).
10. Services de dynamitage.
11. Fabrication et commerce d'armes, d'explosifs et d'outils connexes.
12. Importation et démantèlement de navires de mer usagés.
13. Services postaux publics.
14. Transbordement de marchandises.
15. Entreprises d'importation temporaire en vue de la réexportation.
16. Exercice du droit d'exportation, d'importation et de distribution de marchandises figurant sur la liste des marchandises pour les investisseurs étrangers, les organisations économiques à investissement étranger ne sont pas autorisées à exercer le droit d'exportation, d'importation, de distribution.
17. Collecte, achat et manutention de biens publics dans les unités des forces armées.
18. Commerce de matériels ou d'équipements militaires et de fournitures pour les forces armées populaires, d'armes militaires, d'équipements techniques, de munitions et de véhicules spécialisés utilisés pour l'armée et la police ; composants, accessoires, pièces de rechange, fournitures et équipements spécialisés et technologie utilisés pour leur production;
19. Services de représentation de la propriété intellectuelle et services d'évaluation de la propriété industrielle.
20. Services d'établissement, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des aides à la navigation, des zones d'eau, des zones maritimes, des canaux de navigation publics et des routes maritimes ; service de relevé des zones d'eau, des zones maritimes, des canaux de

navigation publics et des routes maritimes servant les avis maritimes ; services de relevé, de construction et de publication de cartes nautiques pour les eaux, les ports maritimes, les canaux de navigation et les routes maritimes ; construction et publication de documents et de publications sur la sécurité maritime.

21. Services de navigation pour assurer la sécurité maritime dans les zones d'eau, les zones maritimes et les canaux de navigation publics ; service d'information électronique maritime.

22. Services d'inspection (contrôle, essai) et de certification des moyens de transport (y compris les systèmes, les composants, les équipements, les éléments des véhicules) ; inspection et délivrance de certificats de sécurité technique et de protection de l'environnement pour les véhicules, les équipements spécialisés, les conteneurs et les équipements d'emballage des marchandises dangereuses utilisés dans les transports ; services d'inspection et délivrance de certificats de sécurité technique et de protection de l'environnement pour les moyens et équipements d'exploration, d'exploitation et de transport de pétrole et de gaz en mer ; service d'inspection technique de la sécurité du travail pour les machines et équipements ayant des exigences strictes en matière de sécurité du travail installés sur les moyens et équipements de transport, d'exploration et d'exploitation et de transport de pétrole et de gaz en mer ; services d'enregistrement des navires de pêche.

23. Services de recherche, d'évaluation et d'exploitation des forêts naturelles (y compris la collecte de bois et la chasse, le piégeage d'animaux sauvages rares, la gestion des gènes sources pour les plantes, le bétail et les micro-organismes utilisés en agriculture).

24. Recherche ou utilisation de ressources génétiques de nouvelles races de bétail avant leur évaluation par le ministère de l'agriculture et du développement rural.

25. Services touristiques, à l'exception des services touristiques internationaux destinés aux touristes internationaux au Vietnam.

Liste des entrées sur le marché

1. Production et distribution de produits culturels, y compris les enregistrements visuels.
2. Production, distribution et diffusion de programmes de télévision et d'œuvres musicales, scéniques et cinématographiques.
3. Fourniture de services de radio et de télévision.
4. Assurance, banque, courtage en valeurs mobilières et autres services liés à l'assurance, à la banque et aux valeurs mobilières.
5. Services postaux, services de télécommunications.
6. Services de publicité.
7. Services d'impression, services d'édition de publications.
8. Services de mesure et de cartographie.
9. Services de FlyCam.
10. Les services éducatifs.
11. Exploration, extraction et traitement des ressources naturelles, des minéraux, du pétrole et du gaz.
12. Énergie hydroélectrique, énergie éolienne en mer et énergie nucléaire.
13. Transport de marchandises et de passagers par chemin de fer, voie aérienne, route, voie navigable et conduite [pipeline].
14. Culture ou élevage aquacole.
15. Sylviculture et chasse.
16. Commerce de paris et de casinos
17. Services d'agents de sécurité.
18. Construction, exploitation et gestion de ports fluviaux, de ports maritimes et d'aéroports.
19. Activités immobilières.
20. Services juridiques.
21. Services vétérinaires.
22. Activités de vente et d'achat de marchandises et activités directement liées aux activités de commerce de marchandises des prestataires de services étrangers au Vietnam.
23. Services d'inspection et d'analyse techniques.
24. Services de voyages [tourisme].
25. Services de santé et services sociaux.
26. Services de sport et de divertissement.
27. Production de papier.
28. Fabrication de véhicules de transport de plus de 29 places.
29. Aménagement et exploitation de marchés humides.
30. Opérations de bourse de marchandises.
31. Services de collecte de LCL nationaux.
32. Services d'audit, de comptabilité, de tenue de livres et de fiscalité.
33. Services d'évaluation, services de conseil en matière d'évaluation d'entreprises en vue d'une mise en équivalence.
34. Services liés à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche.
35. Fabrication d'aéronefs.
36. Fabrication de locomotives et de wagons de chemin de fer.
37. Commerce de produits du tabac, de matières premières du tabac et de machines et équipements spécialisés pour l'industrie du tabac.
38. Activités d'édition.

39. Construction et réparation de navires.
40. Services de collecte de déchets, services d'observation de l'environnement
41. Services d'arbitrage commercial, services de médiation d'arbitrage.
42. Services logistiques.
43. Navigation côtière.
44. Culture, production ou transformation de plantes rares, élevage d'animaux sauvages rares, transformation et manipulation de ces animaux ou plantes, y compris les animaux vivants et leurs produits.
45. Production de matériaux de construction.
46. Construction et services techniques connexes.
47. Montage de motocycles.
48. Services liés aux sports, activités artistiques, arts du spectacle, défilés de mode, concours de beauté et de mannequins, et autres divertissements.
49. Services d'appui au transport aérien ; services techniques au sol dans les aéroports et les aérogares ; services de restauration à bord des avions ; services d'information sur la navigation, services de météorologie aéronautique.
50. Services de transport maritime ; services de remorquage de navires [remorquage de navires].
51. Services liés au patrimoine culturel, aux droits d'auteur et aux droits connexes, à la photographie, à l'enregistrement vidéo, aux enregistrements, aux expositions d'art, aux festivals, aux bibliothèques, aux musées.
52. Services liés à la promotion du tourisme.
53. Services d'agents, recrutement et programmation, gestion pour les artistes, services aux athlètes.
54. Services liés à la famille.
55. Activités de commerce électronique.
56. Services de cimetière et services funéraires.
57. Services d'ensemencement par voie aérienne et de pulvérisation de produits chimiques.
58. Services de pilotage maritime ;
59. Secteur de l'investissement, secteurs d'activité dans le cadre du mécanisme pilote de l'Assemblée nationale, de la Commission permanente de l'Assemblée nationale, du gouvernement et du Premier ministre.

En dehors des 84 secteurs énumérés ci-dessus dans la Liste des Interdictions et des Entrées sur le marché (avec un accès conditionnel au marché), les investisseurs étrangers auront droit aux mêmes conditions d'accès au marché que celles prévues par les règlements sur les investissements nationaux.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur la mise en place d'une entreprise au Vietnam, n'hésitez pas à contacter notre Service d'Appui aux Entreprises à l'adresse suivante : hanh.nguyen@ccifv.org .